

Faune et flore



Avec un petit peu de patience, vous pourrez y observer les traces du Castor d'Europe ou l'Aigrette garzette, qui fréquentent régulièrement les lieux !



Linotte mélodieuse
© Pierre Dalous - Wikipédia



Bouscarle de Cetti
© Mark S Jobling - Wikipédia



Agrion de Mercure
© Vincent Marquant
INPN - CC BY-NC-SA 4.0



Libellule fauve
© © Olivier Delzons
MNHN - CC BY-NC-SA 4.0



Pigamon jaune
© Sébastien Filoche
CBNBP/MNHN - CC BY-NC-SA 4.0



Triton palmé
© CPIE Touraine Val de Loire

Charte du randonneur

-  Aimez et respectez la nature
-  Ecoutez-la, ne la souillez pas, ne la détruisez pas
-  Restez sur le sentier et soyez discret
-  Ne piétinez ni culture ni sous-bois
-  Ne fumez pas en forêt, n'y allumez aucun feu
-  N'effrayez pas les animaux
-  Ne négligez pas les contacts humains
-  Respectez et connaissez ce monde rural qui vous accueille

PROMENONS NOUS... DANS LES ROSEAUX !

BALADE NATURE dans le marais de Taligny



CHINON
VIENNE
& LOIRE
Communauté de communes



1,4 km
Niveau facile *
45 min

* Parcours avec chaussures de randonnées indispensables; terrain dans son état naturel.



Le marais de Taligny

Il s'étend en limite ouest de la commune de La Roche-Clermault, à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Le parcours démarre sur le parking situé en face de la pharmacie de la Roche-Clermault

Une zone humide aménagée



Au cours des siècles derniers, le lit du Négron (dernier affluent en rive gauche de la Vienne) a subi d'importants aménagements hydrauliques avec l'apparition de nombreux moulins à eau.

A partir de 1975, la commune de La Roche-Clermault et l'Office National des Forêts mettent en œuvre un programme de travaux d'assèchement du marais pour permettre la plantation de peupliers. Ces aménagements visent principalement à drainer les terres de fond de vallée en « rectifiant » le cours du fossé central, et conduisent rapidement à un assèchement du marais.

Cette zone humide d'environ 85 ha a été désignée « Espace Naturel Sensible » par le conseil Départemental en 2012 et une fraction de cette zone humide (20 ha) est classée Réserve Naturelle Régionale (RNR) depuis 2014, faisant d'elle la première (et toujours unique) d'Indre-et-Loire.

Bien que ces milieux soient communs en région Centre-Val de Loire, il est assez rare d'en observer d'aussi grandes surfaces. Ils jouent un rôle important dans l'épuration des eaux, la régulation des crues et le maintien du niveau des cours d'eau qui traversent le marais. On y retrouve une flore rare et protégée, avec des espèces comme l'Euphorbe velue, le Pigamon jaune ou encore la Samole de Valérand. (Voir au dos)

Plan



1,4 km
Niveau facile *
🕒 45 min

* Parcours avec chaussures de randonnées indispensables; terrain dans son état naturel.

Sur votre parcours...



- 1 Le lavoir de La Roche-Clermault
- 2 Sur votre gauche le logis de la Devinière, maison natale de François Rabelais, c'est aujourd'hui un musée consacré à l'écrivain. Il se trouve sur la commune de Seuilly.
- 3 Vous pouvez observer l'église et le château de la Roche Clermault. En aplomb du coteau, le château actuel est une construction du 17^e siècle bâtie sur les vestiges de l'ancien château-fort du 12^e siècle.

